



# FICHE DONNÉ DE SÉCURITÉ

## FICHE INFORMATIVE PRODUIT

Modifié le: 01/11/2007

N° interne:

Remplace date: 09/05/2006

**VKG 1****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

**DÉNOMINATION COMMERCIALE** VKG 1  
**DOMAINE D'UTILISATION** Graisse SKF avec plage de température étendue

**Fabricant/importateur national**

Société SKF Maintenance Products  
Adresse Postbus 1008  
Code postal/Ville NL-3430 BA Nieuwegein  
Pays The Netherlands  
Tél. +31 30 6307200  
Fax +31 30 6307205

**Nom** David Sébastien  
**Adresse électronique** sebastien.david@skf.com  
**Tél. (bureau)**  
**Country**

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****SANTÉ**

Peut être irritant pour les yeux.  
Un contact prolongé ou fréquent peut provoquer une sécheresse et une démangeaison de la peau.

**INCENDIE ET EXPLOSION**

Non-inflammable mais combustible.

**ENVIRONNEMENT**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

N°	Nom d'ingrédient	Reg.N°	N° CE	N° CAS	Conc. (% en poids)	Classe de dangerosité/remarques
1	huile de base - non spécifié		-	-	60 - 100 %	Aucune obligation d'étiquetage
2	acides naphténiques, sels de zinc		234-409-2	12001-85-3	1 - 5 %	Xi,N,R36/38 - R51/53
3	zinc dialkyl dithiophosphate		272-028-3	68649-42-3	< 1 %	Xi,N,R38 - R41 - R51/53
4	phosphoric acid ester amine salt				< 1 %	N,R51/53

Explication des symboles : T+=très toxique, T=toxique, C=corrosif, Xn=nocif, Xi=irritant E=Explosif, O=Oxydant, F+=Extrêmement inflammable, F=Hautement inflammable, N=Dangereux pour l'environnement

**COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION**

Le texte complet des phrases R mentionnées au paragraphe 3 se trouve sous le paragraphe 16.

**Note L**

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO) mesuré selon la méthode IP 346.

**4. PREMIERS SECOURS****INHALATION**

Ecarter immédiatement la victime de la source d'exposition. Donner du repos, de la chaleur et de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes augmentent.

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Nettoyer immédiatement la peau souillée avec du savon ou un nettoyant doux et de l'eau. Enlever immédiatement le vêtement trempé et passer la peau sous l'eau. Utiliser une lotion pour les mains, pour empêcher que la peau ne se dessèche et ne craquèle. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**PROJECTIONS DANS LES YEUX**

Nettoyer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau en gardant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et continuer de rincer sous l'eau pendant au moins 15 minutes (en gardant les paupières ouvertes). Consulter un médecin si l'irritation persiste.



# FICHE DONNÉ DE SÉCURITÉ

## FICHE INFORMATIVE PRODUIT

Modifié le: 01/11/2007

N° interne:

Remplace date: 09/05/2006

### VKG 1

#### INGESTION

NE PAS ESSAYER DE FAIRE VOMIR ! En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour que le contenu de l'estomac n'entre pas dans les poumons. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDI

##### AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Agent extincteur: dioxyde de carbone, poudre, mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

##### AGENTS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

Ne pas utiliser un jet d'eau direct car cela pourrait propager l'incendie.

##### METHODES D'EXTINCTIO

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients qui sont exposés. Enlever les récipients de la zone en feu si cela peut se faire sans risque. Si possible, lutter contre le feu à partir d'un emplacement protégé.

##### RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Non-inflammable mais combustible. Du monoxyde de carbone et des hydrocarbures sont libérés en cas de feu.

##### EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL EN CAS D'INCENDIE

Règle générale : Evacuer tout le personnel et utiliser un équipement de protection en cas de lutte contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire portable lorsque le produit est présent dans un incendie.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### MESURES À PRENDRE POUR ÉVITER LES ACCIDENTS SUR LES PERSONNES

Fournir une bonne ventilation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires. Porter l'équipement de protection nécessaire. Garder les émissions à distance de la flamme.

##### MESURES DE SÉCURITÉ VISANT À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

Ne doit pas s'écouler dans le réseau d'égout, dans une alimentation d'eau potable ou dans le sol.

##### MÉTHODES APPROPRIÉES POUR LIMITER LES DÉGÂTS ET NETTOYER

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sécher, gratter et absorber le produit avec un matériau inerte, et mettre dans un récipient pour les déchets. Récolter et mettre les matériaux dans des récipients fermés et étiquetés dans une déchetterie homologuée. Nettoyer avec du savon et de l'eau ou un détergent. Nettoyer en utilisant de grandes quantités d'eau. Faire attention au risque de surfaces glissantes.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### DIRECTIVES DE MANUTENTION

Fournir une bonne ventilation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection nécessaire. Conserver à distance de la flamme.

##### STOCKAGE

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver dans l'emballage original. Garder les récipients étroitement fermés. Conserver à des températures inférieures à 50 °C. Éviter le contact avec des agents oxydants. Conserver à distance de la flamme.

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELL

##### MESURES PRÉVENTIVES

Fournir une bonne ventilation. Laver la peau avant de changer de travail et avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Des équipements pour se nettoyer les yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles lorsque l'on manipule ce produit.

##### PROTECTION RESPIRATOIRE

L'équipement de protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire. En cas d'aération insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire avec filtre A/P2.

##### PROTECTION DES YEUX

En cas de risque d'éclaboussure dans les yeux, porter des lunettes étanches.

##### GANTS DE PROTECTION

Gants protecteurs (caoutchouc nitrile, Viton®).

##### VÊTEMENTS DE PROTECTION

Porter un vêtement de protection approprié.



# FICHE DONNÉ DE SÉCURITÉ

## FICHE INFORMATIVE PRODUIT

Modifié le: 01/11/2007

N° interne:

Remplace date: 09/05/2006

### VKG 1

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Taux d'agrégation:** Pâte.  
**Couleur:** Marron clair.  
**Odeur:** Huile minérale.  
**Solubilité à l'eau:** Insoluble dans l'eau.

##### Paramètres physique et chimiques

Paramètre	Valeur/unité	Méthode / référence	Observation
Point m d'infammabilit	> 150 °C		
Densité	< 1 g/cm <sup>3</sup>	25 °C	

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

##### STABILITÉ

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

##### CONDITIONS A PROSCRIRE

Eviter la chaleur, les étincelles et les flammes nues.

##### RÉAGIT AVEC

Eviter le contact avec des agents oxydants.

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

##### INHALATION

Lors d'un réchauffement, les vapeurs qui se libèrent peuvent provoquer une irritation des organes respiratoires. Peut provoquer une toux, des maux de tête, des nausées, des vomissements et une dyspnée.

##### CONTACT AVEC LA PEAU

Un contact prolongé ou fréquent peut provoquer une sécheresse et une démangeaison de la peau.

##### PROJECTIONS DANS LES YEUX

Peut provoquer une légère irritation ou un picotement des yeux.

##### INGESTION

Peut provoquer une irritation des muqueuses, de la nausée et des vomissements.

#### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

##### ÉCOTOXICITÉ AQUATIQUE

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1

##### MOBILITÉ

Insoluble dans l'eau. Le produit flotte sur l'eau.

En cas de déversement sur le sol, le produit est adsorbé au contact des particules de terre.

##### DÉGRADABILITÉ

Difficilement biodégradable.

##### AUTRES DÉGÂTS

Les produits huileux peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

##### CONCLUSION

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1

Difficilement biodégradable.

Les produits huileux peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

Ne doit pas s'écouler dans le réseau d'égout, dans une alimentation d'eau potable ou dans le sol.



# FICHE DONNÉ DE SÉCURITÉ

## FICHE INFORMATIVE PRODUIT

Modifié le: 01/11/2007

N° interne:

Remplace date: 09/05/2006

### VKG 1

#### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATIO

##### GÉNÉRALITÉS

Doit être traité comme un déchet dangereux. Récolter et mettre les matériaux dans des récipients fermés et étiquetés dans une déchetterie homologuée. Les emballages vides doivent être manipulés en préservant l'environnement selon les lois et la réglementation en vigueur.

##### CATÉGORIES DE DÉCHETS

Le code CED est donné à titre indicatif. L'utilisateur final choisira le code CED qui convient. 13 02 08\* autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit est classé dangereux:  Oui  Non  Non évalué

##### AUTRES INFORMATIONS

N'est pas classé parmi les marchandises dangereuses.

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Label UE  Non  Oui  Non évalué

##### COMPOSITION

huile de base - non spécifié (60 - 100 %), acides naphténiques, sels de zinc (1 - 5 %), zinc dialkyl dithiophosphate (< 1 %), phosphoric acid ester amine salt (< 1 %)

##### PHRASES R

N°

R52/53

##### Texte des phrases-R

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### PHRASES S

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S37 Porter des gants appropriés.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

##### RÉFÉRENCES

Directive 1999/45/CE.

Annex I; Directive 67/548/CEE.

Directive 2001/58/CE (91/155/CEE).

European Waste Catalogue (EWC 2002).

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France.

Transport de matières dangereuses : ADR, RID, IMDG et IATA.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

##### LISTE INTÉGRALE DES INDICATIONS DE RISQUES PERTINENTES

N°

R36/38

R38

R41

R51/53

R52/53

##### Texte des phrases-R

Irritant pour les yeux et la peau.

Irritant pour la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

PUBLIÉ

09/05/2006